



La santé et la prévention une affaire de tous



Conseil
Formation

**Catalogue des formations
à la Prévention des
Risques Professionnels**



La santé & la prévention une affaire de tous

Depuis quelques années, le marché Français a beaucoup évolué en matière de prévention des risques pour les salariés. Il y a eu en effet une véritable **prise de conscience** des entreprises et de leurs dirigeants face à cette réalité quotidienne. La démarche de prévention s'inscrit actuellement dans la culture de l'entreprise.

En matière de prévention et de formation, la société MEDIPREV met tout en œuvre pour pallier aux différentes demandes des PME et TPE, en mettant à disposition du personnel qualifié issu de formation HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) et habilité par les instances en tant qu'IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels).

Chaque année, les accidents du travail et les maladies professionnelles (troubles musculo squelettiques, pathologies liées au stress...) se traduisent par l'absence de 115 000 salariés par jour, soit environ 42 millions de journées d'arrêts de travail par an.

Par le décret d'application du 5 novembre 2001, l'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés. Il a non seulement une obligation de moyen mais également de résultat.

Les enjeux pour la santé et la sécurité des personnes en général et des salariés en particulier se sont considérablement développés ces dernières années et sont aujourd'hui au cœur de l'actualité. Il ne s'agit plus d'un simple principe de précaution pour le dirigeant et ses directeurs opérationnels, administratifs, financiers, personnels, mais d'une obligation légale pénalement sanctionnée, L'obligation générale de sécurité visée par le code du travail est renforcée par la loi du 31 décembre 1991 et le décret d'application n°2001-1016 du 5 novembre 2001 applicable au 8 novembre 2002.

Vous retrouverez dans notre catalogue les différents domaines d'interventions :

- Secourisme
- La Prévention des risques professionnels
- Formation adaptée et sur mesure aux besoins de l'entreprise, contactez nous afin de faire un point.

Mélanie LEROUVILLOIS



Formation Initiale Sauveteur Secouriste du Travail - SST



Cette formation est reconnue imputable dans le cadre de la formation professionnelle continue (Article L6313-1 et L4141-2 du Code du Travail).

Obligation pour tout employeur de former des secouristes du travail (Article R4224-15 du code du travail) :

- dans chaque atelier/chantier où sont effectués des travaux dangereux.
- dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours.

Une bonne connaissance des risques et une démarche de prévention limitent les accidents dans l'entreprise.

La formation Sauveteur Secouriste du Travail permet d'acquérir ces compétences.

Le Sauveteur Secouriste du Travail est le premier maillon de la chaîne des secours et apporte l'aide nécessaire aux victimes.

Objectifs

- Acquérir des connaissances permettant de protéger ou secourir toute personne à l'intérieur de l'entreprise,
- Repérer les dangers dans les situations de travail
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de Prévention
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours médicaux dans des conditions de sécurité pour la victime,
- Code du travail R4224-15, Circulaire CNAM 150/2003.

Programme du stage

1. Le sauvetage-secourisme du travail
2. Rechercher les dangers persistants pour protéger
3. De « protéger » à « prévenir »
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De « faire alerter » à « informer »
6. Secourir
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

Validation

Évaluation continue par le formateur.

Formation initiale : Délivrance d'une carte de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

**Pour conserver ce titre, nécessité d'un recyclage :
Annuel après la formation initiale
Tous les 2 ans par la suite**

Formation recyclage : Attestation de stage et timbre à apposer sur la carte Sauveteur Secouriste du Travail.

Méthode et pédagogie

**Apports théoriques
Démonstration par l'animateur SST.
Exercices d'apprentissage sur des mannequins.
Exercices pratiques par des simulations.**

Public Concerné

Tout personnel d'entreprise

Nombre de participant et jour de formation

Formation initiale en 12 heures (2 jours)

4 à 10 participants



Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail - SST

Objectifs

Maintien des connaissances nécessaires à la prévention des risques de votre établissement et des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attente des secours.

Programme

Rappel et actualisation des connaissances et des techniques selon le programme développé dans la plaquette « Sauveteur Secouriste du Travail – SST réf : SST 001 ».

Public Concerné

Personnel ayant suivi la formation initiale SST

ATTENTION

Pour conserver le titre de Sauveteur Secouriste du Travail,

Il est important d'effectuer un recyclage annuel.

Par la suite le recyclage doit être effectué tous les 2 ans.

Il est recommandé de le faire annuellement afin de ne pas oublier les gestes enseignés.

Méthode et pédagogie

Cas concret
Exercices pratiques par des simulations.
Échange d'expérience

Nombre de participant

4 à 10 participants
Recyclage sur 1 journée



Sensibilisation à la manipulation du Défibrillateur

Objectifs

Connaître la manipulation et les chances de survie à l'utilisation précoce du défibrillateur

Programme

1. La définition de la chaîne de survie
2. Démonstration en temps réel de la réanimation cardio pulmonaire et mise en place du défibrillateur
3. Démonstration commentée
4. Apprentissage des gestes par le stagiaire

Public Concerné

Tout personnel d'entreprise

Durée du programme

La présentation et la manipulation dure 2 heures, il est conseillé de mettre en place pour cette sensibilisation 2 groupes par matinée ou 4 groupes sur une journée.

Méthode et pédagogie

Cas concret
Exercices pratiques par des simulations.
Échange d'expérience

Nombre de participant

4 à 10 participants



Formation de base à la prévention

Chaque entreprise, dans un souci **d'amélioration de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail** doit disposer, en interne, d'un **connaissance de base en prévention**. Une formation s'impose donc pour les salariés. D'abord parce que des connaissances de base sont requises par la réglementation, mais surtout afin d'aider à accomplir les différentes tâches qui les attendent dans cette fonction.

Objectifs

Acquérir les compétences et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels sur 2 jours

Programme

1. La situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques :

- ✓ Les objectifs généraux de la prévention
- ✓ La situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.

2. Les acteurs internes et externes de la prévention.

3. Les risques d'atteintes à la santé des personnes :

- ✓ Les composantes d'une situation de travail liées au risque
- ✓ L'outil d'identification des risques.

4. Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en œuvre, suivi.

5. La sémantique et les modélisations nationale de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

Publics
Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels et tout public

Méthodes pédagogiques

Exercices d'application, étude de cas...

Documents remis à l'issue de la formation

- * Supports pédagogiques sur clé U.S.B.
- * Bibliographie
- * Attestation de présence

Nombre de participants

4 à 15 personnes



Formation EvRP – Évaluation des Risques Professionnels – Mise en place du Document Unique

Obligations légales

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (art. L. 4121-1 du Code du travail, décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, circ. n° 6 de la DRT du 18 avril 2002)

Objectifs

Comprendre les obligations issues du décret 2001-1016.

- Maîtriser la démarche et la méthodologie à adopter : identifier les risques, les évaluer, proposer une solution adaptée.
- Établir le document d'évaluation.
- Mettre à jour l'évaluation et le document unique et appliquer une démarche d'évaluation plus performante.
- Utiliser l'évaluation des risques comme outil de progrès. Le document unique est l'inventaire des risques de chaque unité de travail de l'entreprise.
- Mettre en œuvre un plan d'action de prévention afin de diminuer les risques identifiés

Programme

1. Le cadre législatif et réglementaire
2. Principes fondamentaux de l'EvRP :
 - ✓ Les notions de danger et de risque
 - ✓ Les différents acteurs de la prévention des risques.
3. Aspects méthodologiques (démarche, outils...),
4. L'identification des risques,
5. Hiérarchisation des risques,
6. Mesures de prévention,
7. Formalisation dans le "document unique"
8. Le suivi et la mise à jour des mesures préconisées.

Publics

Fonctionnels de sécurité, managers de proximité, membres de CHSCT, toutes personnes chargées de mettre en œuvre ou de contribuer à l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences "méthodologiques" décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.

Documents remis à l'issue de la formation

- * Supports pédagogiques sur clé U.S.B.
- * Bibliographie
- * Attestation de présence

Nombre de participants

4 à 15 personnes

Formation sur 3 jours



Le document Unique

En application du Décret n° 2001-1016, chaque collectivité ou entreprise, doit avoir procédé à l'évaluation des risques professionnels et l'avoir transcrit dans un document unique

En considération du cadre légal et des exigences d'application, le document unique doit résulter de l'analyse des risques professionnels en réunissant ses résultats. Le document unique doit faciliter le suivi de la démarche de prévention dans l'entreprise ou la collectivité. Votre document unique doit être fiable et traduire l'authenticité et la pertinence de l'évaluation des risques professionnels.

MÉDIPREV, vous propose l'élaboration de votre document unique de l'évaluation des risques professionnels dans le respect de ces exigences. Nous vous offrons la possibilité de disposer de votre document unique, conforme aux exigences légales, enrichi de notre solide expérience de l'évaluation des risques, de l'élaboration du document unique (depuis l'application du décret n° 2001-1016) et du management dans l'entreprise comme dans la collectivité territoriale.

L'ABSENCE DE DOCUMENT UNIQUE OU DE SA REVISION ANNUELLE ,

VOIRE UN DOCUMENT UNIQUE NON CONFORME AUX EXIGENCES LEGALES :

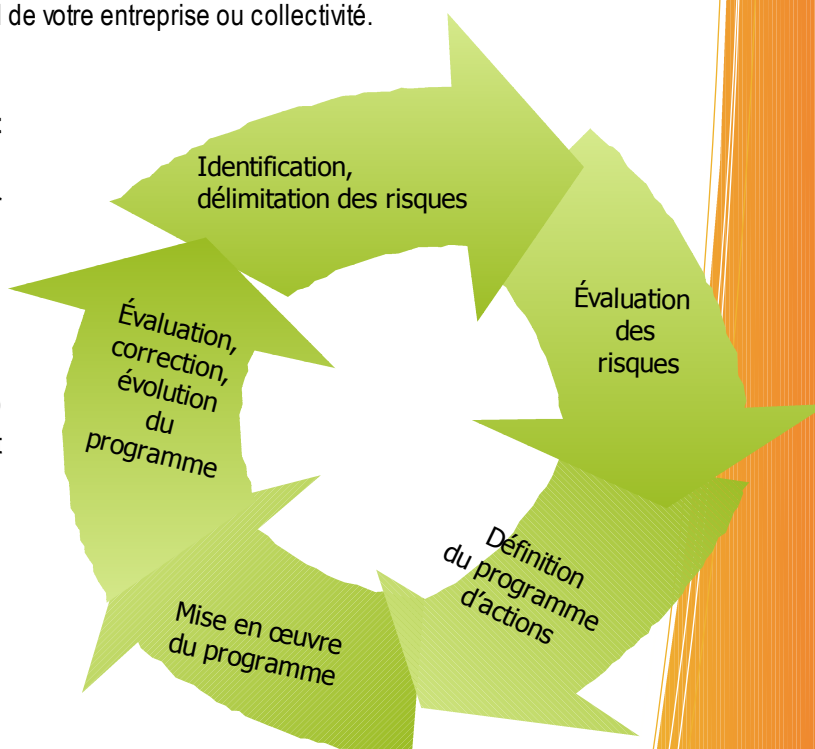
PEUVENT ENTRAINER DES CONSEQUENCES LOURDES POUR L'ENTREPRISE

NE PRENEZ PAS PLUS DE RISQUES

Quelques soit le nombre d'agents ou de salariés, nous sommes en mesure de réaliser des **prestations de conseil, d'assistance ou de réalisation de l'évaluation des risques** et de votre document unique selon des modalités totalement modulables et adaptées à vos besoins et exigences, comprenant une ou plusieurs journées dans vos locaux et l'environnement professionnel de votre entreprise ou collectivité.

Nous pouvons également intervenir dans le cadre de la **révision de votre document unique**, pour concourir à l'amélioration de votre évaluation des risques, pour vous accompagner dans la définition et à la mise en place de votre système de management de la sécurité ...

L'intervenant MEDIPREV, est un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) habilité pour les compétences techniques et organisationnelles.





L'approche de MEDIPREV en terme de mise en place du document unique de l'évaluation des risques professionnels se veut conforme à la circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002

NOTRE APPROCHE EST PLURIDISCIPLINAIRE

ELLE PREND EN COMPTE LES ASPECTS

HUMAIN



TECHNIQUE



ORGANISATIONNEL





Formation Gestes & Postures

Réglementation

Art. R4541-8. et L4141-2 et des décrets pris pour son application, l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1. D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des critères d'évaluation définis par l'arrêté prévu à l'article R4541-6 ;
2. D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations ; au cours de cette formation, qui doit être essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont instruits sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles.

Objectifs

- Réduire les accidents de travail liés à la manutention manuelle et aux gestes et postures
- Prendre conscience des risques liés aux manutentions et au port de charges
- Connaître le fonctionnement du corps humain et les conséquences des risques liés aux « mauvais gestes et mauvaises postures »

A partir de connaissances anatomiques et physiologiques :

- Adopter et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail

Programme :

Théorie

1. Présentation et objectifs
2. Définitions
3. Connaissance du corps humain :
 - ✓ Squelette et muscle
 - ✓ Colonne vertébrale
 - ✓ Disques intervertébraux
4. Les risques associés :
5. Mauvais gestes, Mauvaises Postures : CSQ
6. Éviter le mal au dos
 - ✓ Bon geste bonne pratique, les applications dans la vie professionnelle

7. Economiser ses efforts
8. Conseils

Mise en pratique

Observation des postes de travail
- Analyse avec les participants du poste de chaque stagiaire et retour sur film/photo

Public Concerné

Tout personnel d'entreprise

Nombre de participants

4 à 8 personnes

Moyen Pédagogique

**Supports audiovisuels,
Échange d'expériences,
Mise à disposition d'objets à manipuler.**

Durée

1 jour et demi

**Formation
intra
entreprise**



Formation Travail sur Ecran

L'activité de l'homme nécessite la mise en action de certains groupes musculaires. Les muscles sont sollicités même en position statique. Le travail sur écran ne nuit pas à la santé des salariés, mais si il est intensif, il peut engendrer **des troubles musculo squelettiques (TMS), de la fatigue visuelle, du stress** si le **poste de travail est mal adapté**.

Il est possible de limiter ces troubles en analysant l'implantation et l'aménagement du poste de travail.

Objectifs

- Identifier les risques ergonomiques d'un poste de travail
- Proposer les solutions adaptés à l'activité
- Régler son poste de travail

Public Concerné

Tout personnel d'entreprise

Programme

Théorie

1. Ergonomie du poste de travail

- ✓ Prévention du mal au dos
- ✓ Notion physiologiques (épaule, coude, poignet, main)
- ✓ TMS

2. Le champ visuel

- ✓ La vision
- ✓ La lumière
- ✓ L'écran

3. Les postures au postes

- ✓ Les différentes positions assises
- ✓ La position de référence
- ✓ Qualité et obligation d'un siège de bureau
- ✓ L'assise dynamique

Pratique

- Analyse avec les participants du poste de chaque stagiaire et retour sur film/photo

Durée

1 jour

Moyen Pédagogique

**Supports audiovisuels,
Échange d'expériences,
Retour sur postes des participants**

Nombre de participants

4 à 8 personnes

Les tarifs des formations pour des groupes en intra entreprise

| <u>Réf</u> | <u>Dénomination</u> | <u>durée</u> | <u>Nombre de participants</u> | <u>Tarifs HT</u> |
|---------------|--|--------------|-------------------------------|------------------|
| SST001 | Sauveteur secouriste du travail (formation initiale) | 2 jours | 10 | 1150 euros |
| SST002 | Recyclage sauveteur secouriste du travail | 1 journée | 10 | 600 euros |
| SST003 | Sensibilisation Défibrillateur | 2 heures | À définir | À définir |
| PR001 | Formation de base à la prévention | 2 jours | 15 | 2250 euros |
| PR002 | Formation Évaluation des risques professionnels – Mise en place du document unique | 3 jours | 15 | 3000 euros |
| PR003 | Le document unique | | | À définir |
| EP 001 | Gestes et posture | 1 jour ½ | 8 | 750 euros |
| EP 002 | Travail sur écran | 1 jour | 8 | 650 euros |

Les tarifs affichés sont à titre indicatif pour des groupes complets.

Si une formation vous intéresse en intra entreprise, N'hésitez pas à nous contacter afin de nous faire parvenir votre demande et le nombre de participants.

Un devis sur mesure sera ainsi établi.

Pour des formations sur mesure et adaptées à votre entreprise ne se trouvant pas dans le catalogue, prenez contact avec nous.

Planning des formations inter entreprises

| <u>Réf</u> | <u>Dénomination</u> | <u>durée</u> | <u>Date</u> | <u>Tarifs HT/ participants</u> |
|---------------|--|--------------|--|--------------------------------|
| SST001 | Sauveteur secouriste du travail (formation initiale) | 2 jours | Le 20 et 22 Avril 2010 Le 10 et 11 Mai 2010 Le 15 et 17 juin 2010 Le 14 et 16 sept 2010 Le 7 et 8 oct 2010 Le 15 et 16 nov 2010 Le 7 et 9 déc 2010 | 200 euros |
| SST002 | Recyclage sauveteur secouriste du travail | 1 journée | 7 juin 2010 22 nov 2010 | 150 euros |
| PR001 | Formation de base à la prévention | 2 jours | Le 6 et 7 sept 2010 | 300 euros |
| PR002 | Formation Évaluation des risques professionnels – Mise en place du document unique | 3 jours | Le 11,12,13 oct 2010 | 450 euros |

N'hésitez pas à contacter le service client pour toutes demandes d'informations complémentaires :

au 04 91 33 17 91

Mail : contact.mediprev@yahoo.fr



45 av de Luminy bat i / 13009 Marseille
tel : 04 91 17 33 91 / Fax : 04 91 17 33 92
site : www.mediprev.fr
siret : 51964010600018 / APE : 7112 B